

Rapport annuel 2008 sur le handicap sur la DT IDF

Points négatifs

Le gros point noir de ce dossier demeure le taux d'emploi insuffisant par rapport aux exigences de la loi, seulement 3,4% sur la Direction Territoriale Ile de France au lieu des 6% préconisés. A cet effet, la stagnation des recrutements d'une année sur l'autre contribue à ce mauvais résultat.

Points positifs

- Augmentation des salariés des bandes D/DBIS/E notamment par un accroissement significatif des promotions en 2008.

- 85% des salariés recrutés ont moins de 40 ans.

- Formation: équilibre du nombre moyen d'heures entre les femmes et les hommes.

- Recours au secteur protégé en augmentation de 28,26% par rapport à l'exercice précédent.

- Aménagement des postes de travail multiplié par 2,5 par rapport à 2007

Vote : Contre à l'unanimité

Orientations formation 2010

Le document présenté est majoritairement constitué à 95% de mesures peu concrètes. Aucune déclinaison concernant la DT IDF n'a été faite avec un plan d'actions spécifiques global DT+unité par unité.

On peut déplorer que la formation ne représente que 2% du temps de travail. De plus, les orientations présentées prévoient d'adapter l'homme au travail, ce qui est contraire aux principes de prévention des risques.

On peut toutefois relever un élément positif : la valorisation du métier de formateur par une meilleure professionnalisation et une reconnaissance des compétences. Enfin !

La Commission Formation préconise à la DT IDF :

1) La mise en place d'un plan d'action début 2010 en matière de formation ; A savoir l'instauration d'une demi-journée d'intégration à destination des jeunes, nouveaux arrivants et nouveaux managers. Cette intégration devra être uniforme pour toutes les unités de la Direction.

2) La présentation début 2010 des orientations et mesures concrètes que compte mettre en place la Direction Territoriale en matière de formation sur son champ d'activité (orientations DT + unité par unité).

Vote : contre à l'unanimité

Compte-rendu de la commission de suivi FTTH au 08/09/2009

Les membres de la commission qui se sont déplacés au mois de juillet et au début du mois de septembre sur les deux sites, Levallois-Perret et Paris/Voltaire à la rencontre du personnel FTTH concerné par les missions « temporaires » suite à l'arrêt « momentané » des raccordements d'immeubles par FT, expliquent à travers trois témoignages de collègues de Voltaire, l'état de stress et d'inquiétude d'une population à qui on avait promis une belle carrière sur un métier d'avenir.

Face à ce constat qui représente nous l'avons dit à la direction, une illustration de plus de la gestion catastrophique du personnel par FT qui demande tout à ses salariés sans rien donner et qui crée ainsi un formidable mal être au travail, la direction affirme :

- que les services RH ont beaucoup travaillé (vu le ressenti des équipes ils étaient peut être sous dimensionnés ? !),

- qu'il existe une commission de suivi avec DS, RH, médecin du travail vers laquelle le personnel peut se tourner en permanence,

- que dans la majorité des cas c'est le premier choix de mission qui a été accordé à ceux qui étaient concernés (elle semble oublier que dans ce genre de situation, on choisit le métier prioritaire qui déplaît le moins parmi ceux qui sont proposés.

- qu'elle s'engageait à proposer un changement de mission à nos collègues qui ne s'adapteraient pas à la leur,

- que dans l'attente des conclusions de l'ARCEP, en principe fin octobre, J Faul travaillait dur pour racheter des immeubles câblés par SFR dans le but de redonner au plus vite de l'activité au service FTTH

Vu la cacophonie actuelle à FTTH, nous avons demandé à J Faul de communiquer directement avec les personnels concernés pour les tenir au courant de l'évolution du dossier et leur dire clairement sa volonté de faire repartir l'activité au plus vite. Il s'y est engagé.

Nous avons de plus demandé dans le cadre de notre activité Emploi et Métiers,

- un suivi individuel du personnel FTTH touché par le gel de l'activité,

- un suivi des promotions dans ce service pendant cette période de crise,

- et qu'une étude soit faite pour savoir si le nombre de congés maladie est en augmentations pour la même période.

Enfin nous avons relayé la demande formulée à Levallois Perret et reprise à Voltaire par de jeunes diplômés qui ne sont pas cadres et qui veulent suivre un parcours qualifiant, de profiter de cet arrêt momentané de l'activité pour pouvoir le faire.

Décision ASC « Modalités vacances été-automne 2010 »

Un nouveau catalogue verra le jour pour l'été et l'automne 2010 ; Le nombre de places est passé de 1500 contre 1000 sur le dernier catalogue et ceci dans le respect des budgets.

La participation du CE ira de 75% à 15% pour les QF allant de 0 à 13.

Les personnes extérieures accompagnant le salarié peuvent s'inscrire, mais ne bénéficient pas de l'aide du CE et ne sont pas prioritaires.

Toutes les modalités seront visibles sur le site du CE DT IDF.

Vote : 18 pour (CGT, SUD, CFE-CGC/UNSA, CFDT) 2 abstentions FO

ASC du CCUES

Résolution de la CFDT

« Au regard de la situation des ASC gérées par le CCUES les élus du CE XXX réunis le YYY mandatent le bureau du CE pour réclamer au CCUES :

- 1) **La négociation inter-CE/CCUES de l'offre ASC** en élaborant un nouveau partage des activités en partant de celui inscrit dans l'accord du 13 janvier 2005.
- 2) **la mise en place d'un tableau de bord** détaillé mensuel reprenant toutes les ASC gérées par le CCUES avec comme focus :
 - une extraction sur la consommation avec croisement de toutes les aides vacances
 - une analyse détaillée des consommations des retraités rattachés au CE
- 3) **sur l'organisation et le fonctionnement :**
 - la mise en place d'un programme trimestriel de réunions thématiques CE-CCUES
 - la création d'une fonction de contrôleur de gestion et d'une centrale d'achat au CCUES
- 4) **sur les vacances des salariés :**
 - le lancement de l'aide vacances 2010 dès octobre pour que les salariés puissent réserver des vacances hiver avec une aide.
 - la mise en place d'une commission inter-ce pour travailler sur les choix et les relations avec les 90 prestataires
- 5) **une étude sur l'outil Aravis** et un état financier détaillé actuel et pour les 2 ans à venir.
- 6) **un travail partagé CCUES/CE sur le sondage envisagé** car il pose des questions sur les activités proposées par notre CE.
- 7) **une étude sur le budget de fonctionnement** et l'organisation interne du ccues.
(Ce point doit être à l'ordre du jour d'une réunion thématique.)

Réponse de la CFE-CGC/UNSA

Nous sommes très étonnés de voir le contenu de cette résolution, alors que cela n'a pas été discuté à l'intersyndicale, je vous rappelle que vous en faites partie.

Il n'est pas très correct de reprendre à votre compte des propositions faites par l'intersyndicale.

Aujourd'hui, le bureau du CCUES et les membres de la commission ASC travaillent d'arrache pied sur la résolution de cette catastrophe financière. De plus, jusqu'à ce jour, vous avez refusé toute responsabilité au sein du bureau de la nouvelle mandature.

Vos propositions auraient pu être intéressantes, mais il y a cependant un préalable : celui du fonctionnement d'Aravis . Or, reconnaissez que cela n'est pas le cas aujourd'hui.

Il est nécessaire de rappeler que la CFDT était aux commandes de la commission ASC lors de la dernière mandature et que l'outil ARAVIS est leur fierté. Nous subissons aujourd'hui ce choix regrettable!

D'autre part, la difficulté financière du CCUES réside principalement du fait du non reversement de la contribution de certains CE. Nous pouvons citer que certains de ces CE sont eux-mêmes en déficit et qu'ils sont administrés par des élus CFDT.

Je rappelle également que vous n'avez pas voulu participer au vote de la résolution du 24 août au CCUES qui mettait en place dans l'urgence un certain nombre de mesures qui arrêtaient cette hémorragie.

Vous menez une politique de surenchère électoraliste qui ne tient pas compte de la réalité des budgets. En voulant remettre en place dès octobre 2009 les vacances adultes, vous démontrez votre irresponsabilité alors que vous avez parfaitement connaissance des décisions prises par l'inter syndicale planifiant le calendrier des reprises d'activités des ASC.

Vote de la résolution CFDT : Pour 4 (CFDT) Contre 14 (CGT, SUD, CFE-CGC/UNSA) FO ne participe pas au vote

Prochain CE le 23 octobre 2009